



Original : **Anglais**

OIC/COMCEC-41/2025

**RAPPORT
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OCI**

**À LA 41^{ème} RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMITÉ PERMANENT POUR
LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI (COMCEC)**

**ANKARA, REPUBLIQUE DE TÜRKIYE
1-4 NOVEMBRE, 2025**

- TABLE DES MATIERES -

N°	CONTENU	NUMÉRO DE PAGE
I.	Introduction	3
II.	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	3
III.	Emploi et productivité	7
IV.	Commerce et investissement intra-OCI	9
V.	Développement du secteur touristique	15
VI.	Coopération dans le domaine des transports	17
VII.	Rôle du secteur privé	19
VIII.	Programmes de réduction de la pauvreté	21
IX.	Programme d'action de l'OCI 2026-2035	22
X.	Coopération du secteur énergétique	23
XI.	La révolution émergente de l'intelligence artificielle (IA)	23
XII	Conclusions	24
Annexe	Tableau des différents accords et statuts signés/ratifiés sur la coopération économique, commerciale et technique entre les États membres de l'OCI	25

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés en termes de mise en œuvre du Programme d'action OCI-2025, des Résolutions pertinentes du 50^{ème} Conseil des Ministres des Affaires étrangères, du COMCEC et d'autres réunions ministérielles de l'OCI, depuis la convocation de la 40^{ème} Session de l'Assemblée générale du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Türkiye, du 2 au 5 novembre 2024.
2. Le rapport fournit des mises à jour sur les efforts déployés à l'échelle de l'OCI pour mettre en œuvre les programmes et projets de l'OCI dans des secteurs tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire ; le commerce et l'investissement ; le développement du tourisme ; la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités au cours de la période considérée. Il comprend également les contributions des institutions compétentes de l'OCI et met en évidence la série d'activités menées par celles-ci.
3. Outre les diverses activités menées par le Secrétariat général au cours de la période considérée, le présent rapport met en lumière les activités des nombreuses institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine économique. Par ailleurs, la tenue de la huitième Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (ACMOI) au siège de l'OCI à Djeddah, les 4 et 5 décembre 2024 ; la deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts sur le nouveau Programme d'action de l'OCI pour la période 2026-2035, au siège de l'OCI à Djeddah, du 27 au 29 janvier 2025 ; et la réunion d'experts de haut niveau sur le Système de réserves de sécurité alimentaire, à Doha, au Qatar, du 1^{er} au 3 septembre 2025, ont figuré en bonne place à l'ordre du jour de l'OCI durant cette période.
4. De même, la 51^{ème} Conférence des ministres des Affaires étrangères (CMAE) s'est tenue à Istanbul, en Türkiye, les 21 et 22 août 2024, sous le thème « L'OCI dans un monde en mutation ». La 51^{ème} CMAE a adopté, entre autres, plusieurs résolutions sur des questions économiques relatives à la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole, au travail et à l'emploi, au commerce et à l'investissement intra-OCI, au tourisme, aux transports, à la lutte contre la pauvreté et aux activités relevant du COMCEC.

II. AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

5. L'agriculture reste l'un des secteurs les plus importants dans de nombreux États membres de l'OCI en tant que source de moyens de subsistance et d'emploi pour des millions de personnes. À cet égard, au cours de la période sous revue, les activités suivantes ont été menées en vue de la mise en œuvre des politiques et décisions de l'OCI dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire :
(a) Dixième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole
6. Suite au retrait par la République du Tchad de son offre d'accueillir la dixième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole en 2025 (10^{ème}

CMSADA), le Secrétariat général a demandé, en août 2025, aux États membres de l'OCI d'indiquer leur volonté d'accueillir la Conférence proposée en 2025 ou au premier trimestre de 2026. Dans une réponse au Secrétariat général, la République de Gambie a proposé d'accueillir la Conférence à des dates qui seront annoncées prochainement.

7. La 10^{ème} CMSADA devrait discuter de l'état actuel de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI et examinera la mise en œuvre des programmes et initiatives de l'OCI dans ce domaine. La Conférence approuvera également le Plan stratégique pour assurer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI. Ce plan vise à contribuer plus efficacement aux processus nationaux visant à accroître la productivité agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI, ainsi qu'à renforcer la coopération intra-OCI dans ce domaine.

(b) Réunion d'experts de haut niveau sur le système de réserves de sécurité alimentaire, le développement des produits agricoles stratégiques et le projet de plan stratégique pour la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI

8. Le ministère des Municipalités de l'État du Qatar, dans le cadre de sa présidence de la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, a organisé une réunion d'experts de haut niveau sur le système de réserves de sécurité alimentaire, le développement des produits agricoles stratégiques et le projet de plan stratégique pour la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI, à Doha, au Qatar, du 1^{er} au 3 septembre 2025. L'objectif principal de la réunion était d'examiner la mise en œuvre des décisions de l'OCI relatives à la création du système de réserves de sécurité alimentaire et des programmes d'action de l'OCI sur le développement des produits agricoles stratégiques (riz, blé et manioc), ainsi que l'élaboration du projet de plan stratégique pour la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI.
9. Concernant la création du **Système de réserves de sécurité alimentaire de l'OCI**, la réunion a constaté que de nombreux aspects du système proposé nécessitaient encore des améliorations pour être plus clairs et mesurables. Elle a également souligné l'importance d'évaluer les mécanismes de réserves de sécurité alimentaire existants aux niveaux régional et national dans les États membres de l'OCI ; et de promouvoir le partage des connaissances et des expériences sur les réserves de sécurité alimentaire entre les États membres de l'OCI par le biais de diverses initiatives utilisant des méthodes telles que des ateliers, des plateformes numériques, etc. L'identification des produits alimentaires clés à stocker dans les réserves de sécurité alimentaire des sous-régions de l'OCI a été soulignée comme la meilleure voie à suivre. Par conséquent, la réunion a recommandé à l'OISA/IOFS d'identifier des options appropriées et réalisables pour chaque sous-région, avec l'aide des États membres de chaque sous-région, et de mener davantage d'activités de sensibilisation sur l'importance de la création d'un système de réserves de sécurité alimentaire de l'OCI auprès des décideurs politiques des États membres de l'OCI.
10. Concernant la mise en œuvre des Programmes d'action de l'OCI pour le développement de produits agricoles stratégiques tels que le riz, le blé et le manioc, la réunion a souligné la nécessité de lutter contre l'impact du changement climatique sur ces produits en adaptant les

pratiques agricoles aux conditions changeantes et en atténuant les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole. Pour ce faire, les stratégies clés comprennent le développement de cultures et de variétés résistantes au changement climatique, l'amélioration de la santé des sols grâce à des méthodes comme les cultures de couverture, l'adoption de technologies d'agriculture de précision, la mise en œuvre d'une irrigation économe en eau et la réduction du gaspillage alimentaire. Il a été reconnu qu'un engagement politique était nécessaire de la part des États membres de l'OCI concernés pour aider l'OISA/IOFS à mettre en œuvre efficacement les programmes susmentionnés. À cette fin, la réunion a souligné l'importance d'aligner ces programmes sur les priorités et stratégies nationales des États membres de l'OCI.

11. Concernant le projet de Plan stratégique pour la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI, élaboré par l'OISA, la BID et le SESRIC pour la période 2023-2025, suite à des consultations avec les États membres, la réunion a souligné la nécessité de définir des objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis d'échéances. Dans ce contexte, elle a suggéré de déterminer les objectifs en fonction des conditions actuelles. La réunion a également souligné la nécessité pour les États membres d'adapter le Plan à leurs contextes nationaux divers, ainsi qu'à leurs priorités et capacités nationales spécifiques. Elle a également insisté sur l'importance d'un partage accru des connaissances et d'une coopération institutionnelle accrue entre les États membres de l'OCI. La réunion a recommandé que l'OISA, en collaboration avec le SESRIC et la BID, réévalue les objectifs initiaux du Plan, en tenant compte des recommandations formulées lors de la réunion de Doha, et soumette les objectifs mesurables révisés à la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole.
12. La réunion a également abordé la question de l'élaboration d'un cadre de coopération adéquat pour l'agriculture contractuelle entre les États membres de l'OCI. Plusieurs experts ont présenté leurs expériences nationales en matière de développement de l'agriculture contractuelle, un système de production agricole où un agriculteur et un acheteur conviennent des conditions de production d'un produit agricole spécifique, et se sont déclarés prêts à partager leurs expériences avec les États membres de l'OCI intéressés. Reconnaisant la popularité croissante de l'agriculture contractuelle ces dernières années, notamment dans les pays en développement, en tant qu'outil précieux pour les petits exploitants agricoles, la réunion a recommandé de solliciter auprès de la BID l'allocation de fonds pour le développement de l'agriculture contractuelle dans les États membres de l'OCI, ainsi que pour le financement d'une étude sur ce sujet dans ces États. Cette étude pourrait proposer un modèle économique et un cadre de coopération adaptés aux États membres de l'OCI.
13. Le CIDC a également fait une présentation sur le thème «Commerce et investissement intra-OCI dans le secteur agroalimentaire». À l'issue de cette présentation, les participants ont souligné le rôle crucial du commerce et de l'investissement entre les États membres de l'OCI pour renforcer la sécurité alimentaire et développer les chaînes de valeur dans les pays de l'OCI. L'importance de l'harmonisation des tarifs douaniers sur les produits alimentaires et agricoles pour faciliter les échanges commerciaux entre les pays de l'OCI a également été soulignée.

(c) Programmes de formation et publications

14. Le SESRIC a continué à élaborer des publications et à organiser des programmes de formation dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au profit des Etats membres de l'OCI. Le SESRIC travaille actuellement sur l'édition 2025 du rapport intitulé « **Agriculture et sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI 2025** », qui examinera les défis actuels auxquels sont confrontés les Etats membres de l'OCI en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire. Ce rapport sera présenté à la 10^{ème} CMSADA pour examen.
15. Le SESRIC, en partenariat avec l'OISA, a également préparé un rapport sur la «Production agricole et complémentarités commerciales entre les pays membres de l'OCI». Ce rapport est disponible sur son site web. Par ailleurs, le SESRIC héberge 118 indicateurs dans la catégorie «Agriculture» de la base de données OICStat, qui sont régulièrement mis à jour.

(d) Activités de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA)

16. Le rapport de l'OISA fournit une vue d'ensemble de toutes ces activités.
17. Dans le domaine des produits stratégiques, l'OISA a mis en œuvre 3 ateliers régionaux sur le plan stratégique pour assurer la sécurité alimentaire dans les États membres en février 2025 ainsi qu'une visite d'échange sur le blé au Pakistan.

(e) Adhésion aux Statuts de l'OISA/IOFS

18. Au cours de l'année sous revue, la République du Cameroun et la République de Côte d'Ivoire ont soumis les instruments de ratification des Statuts de l'OISA au Secrétariat général. En conséquence, le nombre d'États membres de l'OCI qui ont signé le Statut a atteint 41, tandis que ceux qui ont jusqu'à présent ratifié le Statut de l'OISA ont atteint 18.

(f) Programme global de réponse à la sécurité alimentaire du Groupe de la BID

19. Tel qu'indiqué précédemment, en juillet 2022, le Groupe de la Banque islamique de développement (BID) a approuvé un Programme d'intervention pour la sécurité alimentaire (PRSA) de 10,54 milliards de dollars américains afin d'aider les États membres de l'OCI à lutter contre l'insécurité alimentaire. Au 31 décembre 2023, le financement total approuvé par le Groupe de la BID au titre du PRSA s'élevait à 4,03 milliards de dollars américains.
20. Par ailleurs, la BID a récemment autorisé la mise en œuvre du Programme d'accélération Tadamon pour la sécurité alimentaire. Cette initiative vise à aider les États membres à répondre aux besoins urgents en matière de sécurité alimentaire de leurs communautés les plus vulnérables, en collaboration avec les organisations de la société civile. Des informations détaillées sur ce programme peuvent être obtenues auprès de la BID.

III. EMPLOI ET PRODUCTIVITÉ

21. La Coopération intra-OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale vise à améliorer le travail décent, la sécurité et la santé au travail dans les États membres de l'OCI ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre entre les pays de l'OCI. Au cours de l'année sous revue, l'OCI et ses institutions compétentes ont continué à mener des activités visant à aider les demandeurs d'emploi dans les pays de l'OCI à développer leurs compétences, connaissances et capacités personnelles et organisationnelles, ainsi qu'à améliorer leur compétitivité et, par conséquent, leurs performances. Selon les données du SESRIC, le taux de chômage moyen dans les pays de l'OCI était de 5,3 % en 2023, en baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport aux 5,7 % de 2022. Malgré cette baisse, le taux de chômage dans les pays de l'OCI était toujours supérieur à la moyenne mondiale de 5 % en 2023. Il y avait 180,9 millions de chômeurs dans le monde en 2023 et 43,2 millions de ces personnes (23,9 %) se trouvaient dans les États membres de l'OCI.
22. En 2023, le taux de chômage variait selon les pays de l'OCI, en fonction de la situation socio-économique et politique de chaque pays. Par exemple, les chômeurs représentaient moins de 1 % de la population active totale au Qatar (0,1 %), ce qui était également le taux le plus bas au monde. Bahreïn (1,1 %), le Koweït (2,1 %) et les Émirats arabes unis (2,1 %) figuraient également parmi les pays affichant les taux de chômage les plus bas au monde. Cependant, le chômage était une préoccupation majeure à Djibouti (26,1 %), en Palestine (24,4 %), au Gabon (20,3 %) et en Somalie (18,9 %), où de nombreuses personnes actives ne pouvaient pas réaliser leur potentiel. Les jeunes de 15 à 24 ans constituaient un segment de population particulièrement vulnérable, avec un taux de chômage environ deux fois supérieur à celui des adultes. Le génocide israélien en cours à Gaza et en Palestine en général a considérablement accru le chômage et la sécurité en Palestine.
23. La mise en œuvre des résolutions de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale implique des efforts continus pour favoriser la coopération dans ce domaine, notamment l'élaboration d'un accord de reconnaissance mutuelle pour les travailleurs qualifiés et d'un accord bilatéral d'échange de main-d'œuvre. Ainsi, au cours de la période considérée, les activités suivantes ont été réalisées :

(a) 6^{ème} Conférence islamique des Ministres du Travail

24. La 6^{ème} Conférence islamique des ministres du Travail (CIMT) s'est tenue à Doha, au Qatar, les 15 et 16 octobre 2025, sous le thème «Expériences locales, réalisations mondiales : exemples de réussite dans le monde islamique». La Conférence a échangé des points de vue sur les défis actuels auxquels sont confrontés les travailleurs et les marchés du travail dans les États membres de l'OCI. Elle a également examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et initiatives de l'OCI dans le domaine du travail et de l'emploi, notamment la Stratégie de l'OCI pour le marché du travail, et les activités des institutions compétentes de l'OCI dans ce domaine.

(b) Activités du Centre du Travail de l'OCI

25. Le Au cours de l'année sous revue, le Centre a continué de consolider ses structures. Il a organisé la première réunion de son Conseil d'administration à Bakou, en République d'Azerbaïdjan, les 23 et 24 septembre 2025, afin d'évaluer les progrès accomplis, de fournir des orientations et de renforcer la coopération stratégique. Il a également organisé un atelier de formation des formateurs sur le leadership efficace en matière de SST à Salalah, à Oman, les 13 et 14 août 2025, afin de renforcer les capacités de leadership en matière de culture de sécurité au travail et de fournir aux formateurs des méthodologies avancées pour diffuser les connaissances en matière de SST.

(c) Adhésion aux Statuts du Centre du Travail de l'OCI (OICLC)

26. Le Secrétariat général a poursuivi la sensibilisation des Etats membres de l'OCI quant à la nécessité d'adhérer aux Statuts du Centre du Travail de l'OCI. En conséquence et depuis la 40^{ème} Session du COMCEC, la République islamique du Pakistan, la République du Suriname, la République du Mali, la République populaire du Bangladesh, la République du Tchad et l'Union des Comores, ont signé le Statut du Centre du Travail de l'OCI, porte le nombre d'États membres de l'OCI qui ont signé le Statut à vingt-six (26). Au cours de cette période, la Palestine, le Sultanat d'Oman, la République fédérale de Somalie, l'État de Libye et la République de Djibouti ont ratifié le Statut du Centre du Travail de l'OCI. Ainsi, le nombre d'États membres de l'OCI, qui ont déjà ratifié le même Statut, a atteint huit (08).
27. Considérant la nécessité d'obtenir deux ratifications supplémentaires pour l'entrée en vigueur définitive du Statut du Centre du Travail de l'OCI, le Secrétariat général réitère son appel antérieur aux États membres de l'OCI pour qu'ils signent et/ou ratifient le Statut du Centre du Travail de l'OCI, le cas échéant, et dans les meilleurs délais.

(d) Publication et Cours de formation

28. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué de préparer des publications et d'organiser des programmes de formation dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale au profit des États membres de l'OCI.
29. Trois projets du SESRIC ont été approuvés : 1) Promotion des ressources en eau non conventionnelles pour améliorer la productivité agricole dans les pays membres de l'OCI en pénurie d'eau ; 2) Élaboration d'une feuille de route efficace pour faciliter la transition numérique des systèmes nationaux d'EFP dans les pays membres de l'OCI ; et 3) Promotion du tourisme gastronomique pour la destination Sénégal, ont été approuvés.
30. Dans le cadre de ces projets, le SESRIC a organisé 6 activités de renforcement des capacités, dont 3 cours de formation et 3 ateliers au cours de la période sous revue. En plus des 2 réseaux intra-OCI existants sous la supervision du SESRIC, à savoir le Réseau de sécurité et de santé au travail de l'OCI (OIC-OSHNET) et le Réseau des services publics d'emploi de l'OCI (OIC-PESNET), le Centre a lancé deux nouveaux réseaux en 2024 : le Réseau des institutions de sécurité sociale de l'OCI (OIC-SSINET) et le Réseau des petites et moyennes entreprises de l'OCI (OIC-SMENET). Ces réseaux visent à relever les défis urgents en matière de protection sociale et de développement des PME, à renforcer les capacités institutionnelles et à favoriser

l'échange de connaissances entre les pays membres. La création de l'OIC-SMENET représente une étape importante dans le renforcement de la coopération dans le domaine économique en soutenant l'entrepreneuriat, la compétitivité et la croissance durable dans les pays membres de l'OCI.

31. Le SESRIC est resté activement engagé en tant qu'organe exécutif du Programme d'enseignement et de formation techniques et professionnels des États membres de l'OCI (OCI-EFTP). À ce titre, il a piloté la mise en œuvre de la feuille de route stratégique de l'OCI-EFTP et organisé six activités de renforcement des capacités au cours de la période considérée. Ces efforts visaient à promouvoir des actions collaboratives pour améliorer les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dans les États membres. Le programme s'est également attaché à offrir des opportunités de développement des compétences.

IV. COMMERCE ET INVESTISSEMENT INTRA-OCI

32. Les activités commerciales intra-OCI comprennent des actions et des interventions de coopération dans le domaine de la facilitation et de la promotion du commerce et des investissements, du financement et de la facilitation du commerce et de l'assurance-crédit à l'exportation. D'autres domaines d'activité comprennent le développement du secteur halal, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la sécurité alimentaire, l'innovation technologique dans le secteur de la santé et le programme de renforcement des capacités, y compris les résultats des diverses consultations et coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

(a) Perspectives récentes du commerce et des investissements intra-OCI

33. Selon les estimations du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), le volume net des échanges commerciaux intra-OCI a atteint 1 004 milliard de dollars US en 2024, contre 884 milliards de dollars US en 2023, soit une hausse significative de 13,56 %. Cette hausse est due à la diversification des économies des États membres, à l'augmentation de la production locale, au renforcement de la coopération régionale et à la stabilité des prix des matières premières. La mise en œuvre de certains accords bilatéraux et régionaux de commerce et d'investissement a également contribué à cette croissance. De même, la part du commerce intra-OCI dans le commerce extérieur global des États membres a augmenté de 6,26 %, passant de 19,16 % en 2023 à 20,36 % en 2024. Il convient de noter que ce chiffre reste inférieur à l'objectif de 25 % de commerce intra-OCI d'ici 2025.
34. Les dix principaux pays commerçants intra-OCI en 2024 étaient : les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, la Türkiye, la Malaisie, l'Indonésie, Oman, l'Égypte, le Pakistan, l'Irak et le Nigeria. Ces pays ont représenté 71% du commerce net intra-OCI.
35. En 2024, 30 pays ont atteint l'objectif de 25 % de commerce intra-OCI fixé dans le Programme d'action de l'OCI-2025. Ces pays sont les suivants : Yémen, Oman, Somalie, Gambie, Tadjikistan, Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Brunei, Liban, Koweït, Bahreïn, Syrie, Niger,

Togo, Tchad, Jordanie, Iran, Ouzbékistan, Pakistan, Mali, Djibouti, Soudan, Égypte, Turkménistan, Comores, Sénégal, Ouganda, Côte d'Ivoire et Mauritanie.

36. En ce qui concerne le commerce mondial des pays de l'OCI dans leur ensemble, le volume des échanges commerciaux est passé de 2 900 milliards de dollars en 2016 à 4 900 milliards de dollars en 2024, soit une augmentation de 64,81 %. De même, la part des pays de l'OCI dans le commerce mondial s'élevait à 10,4 % en 2024, contre 9,3 % en 2016, soit une augmentation de 11,8 %.
37. Malgré la nécessité d'améliorer l'environnement des affaires et d'attirer une part substantielle des investissements directs étrangers (IDE) mondiaux, les flux d'IDE vers les pays de l'OCI ont fluctué ces dernières années. En 2023, ils se sont élevés à 150 milliards de dollars, soit une baisse de 11,1 % par rapport aux 169 milliards de dollars de l'année précédente, mais une hausse de 34,1 % par rapport aux 112 milliards de dollars de 2014. La part des pays de l'OCI dans les flux mondiaux d'IDE est passée d'un sommet de trois décennies de 12,4 % en 2022 à 11,3 % en 2023, alors qu'elle était de 8 % en 2014. La part des pays africains dans les flux mondiaux d'IDE était de 3,9 % en 2014, est passée à 5,1 % en 2021 et a diminué à 4 % en 2023. Les crises politiques, les mesures protectionnistes et les changements régionaux perturbent les réseaux commerciaux mondiaux, les cadres réglementaires et les chaînes d'approvisionnement, compromettant la stabilité des flux d'investissement mondiaux.

(b) Financement du commerce, de l'investissement et de l'assurance-crédit à l'exportation

38. Au 31 décembre 2024 et depuis sa création en 2008, le total cumulé des approbations et des décaissements de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC) atteignait respectivement 82,74 milliards de dollars américains et 70,01 milliards de dollars américains. En 2024, la SIFC a accordé 7,3 milliards de dollars d'approbations de financement du commerce, soit une augmentation par rapport aux 6,9 milliards de dollars de 2023, tandis que les décaissements ont atteint 6,7 milliards de dollars par rapport à un décaissement de 6,0 milliards de dollars en 2023.
39. Depuis sa création en 2008, la SIFC a approuvé près de 14,6 milliards de dollars américains pour renforcer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI. En 2024, la SIFC a alloué 7 milliards de dollars américains à cette fin, soit 23,3% des approbations totales de l'année.
40. En 2023, la SIFC a ajouté 11 nouvelles banques et institutions financières à sa liste d'institutions partenaires, sises dans les États membres de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, de la Côte d'Ivoire, de la Jordanie, du Sénégal, de la Türkiye et de l'Ouzbékistan. Le financement total approuvé pour les PME et le secteur privé en 2023 s'est élevé à 905 millions de dollars américains, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année écoulée. Depuis 2008, les approbations cumulées pour les clients du secteur privé et des PME s'élevaient à 18,5 milliards de dollars américains, soit 25% du portefeuille de financement du commerce de la SIFC.

41. En outre, en 2023, un total de 22 activités de développement du commerce ont été exécutées dans le cadre du Programme des Ponts commerciaux arabo-africains (AATB), dans le but de promouvoir et de renforcer le commerce, l'investissement et les projets d'infrastructure entre l'Afrique et le monde arabe.
42. La Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE) a soutenu un montant combiné de 6,19 milliards de dollars américains d'Intra-commerce et d'Intra-investissement entre les Etats membres de l'OCI, soit une augmentation de 1,4% par rapport à l'année précédente. Sur ce chiffre, 5,36 milliards de dollars représentent le commerce intra-OCI entre les Etats membres de l'OCI, et 0,83 milliards de dollars représentent l'intra-investissement entre les Etats membres de l'OCI. Depuis sa création en 1994, le montant cumulé des affaires assurées par la SIAICE a dépassé 108,3 milliards de dollars américains pour 49 Etats membres, dont 86,2 milliards de dollars américains en crédit à l'exportation et 22,1 milliards de dollars américains en assurance investissement.

(c) Facilitation des échanges

43. Le Secrétariat général a continué de sensibiliser les États membres à la nécessité de mettre en œuvre les différents instruments commerciaux multilatéraux de l'OCI en vigueur. Au cours de l'année sous revue, la République de Gambie a signé le Protocole relatif au régime tarifaire préférentiel pour le Système de préférences commerciales (SPC) entre les États membres de l'OCI et les règles d'origine du SPC-OCI. L'état de signature et de ratification des accords économiques de l'OCI, y compris le SPC-OCI, est annexé au présent rapport (annexe I).
44. La 3^{ème} Réunion ministérielle du Comité de Négociations Commerciales du SPC-OCI s'est tenue, à Istanbul, République de Türkiye, les 10 et 11 juin 2024. La réunion a examiné la mise en œuvre du SPC-OCI par les États membres de l'OCI participants. La réunion a également discuté de l'initiation d'un nouveau cycle de négociations visant à élargir le champ d'application du SPC-OCI. A cette fin, la réunion a chargé le Secrétariat du CNC de mener une étude sur les avantages, les défis et le potentiel du SPC-OCI, en tenant compte des meilleures pratiques internationales en vigueur. Le Secrétariat du CNC a été, en outre, chargé de préparer, en consultation avec le Secrétariat Général de l'OCI, une note explicative juridique sur la date d'entrée en vigueur des Accords du SPC-OCI.
45. Suite à la décision de la 3^{ème} réunion ministérielle, le Comité des négociations commerciales (CNC) du Système de préférences commerciales (SPC-OCI) s'est réuni à Istanbul, en Türkiye, les 1^{er} et 2 octobre 2025. La réunion du CNC a examiné la feuille de route proposée pour l'expansion potentielle du SPC-OCI. Cette feuille de route représente une étape essentielle vers la réalisation du plein potentiel du SPC-OCI et la réalisation des objectifs fixés de longue date par les États membres.

(d) Programmes de renforcement des capacités liées au commerce et publication

46. Le CIDC, en collaboration avec le COMCEC, a organisé un webinaire sur la sensibilisation à l'importance de la mise en œuvre de l'accord TPS-OCI dans les pays de la CEMAC et de la CEDEAO le 19 février 2025.

47. Le CIDC a organisé, en collaboration avec le gouvernement du Sénégal, la 5^{ème} édition de l'Exposition Santé de l'OCI, du 15 au 19 avril 2025, ainsi que des panels de haut niveau sur l'investissement, des rencontres interentreprises et des ateliers sur la certification et l'accès au marché des produits pharmaceutiques. L'Exposition a réuni des participants de 40 États membres de l'OCI et accueilli environ 150 entreprises, exposants et visiteurs, en quête d'opportunités commerciales et de partenariats stratégiques.
48. Le SESRIC et la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC) ont conjointement mené des recherches sur les implications de la Zone de libre-échange Continentale Africaine (ZLECA) pour les pays situés le long de la route transsaharienne, à savoir le Nigeria, le Niger, le Tchad, la Tunisie, l'Algérie et le Mali. Cette étude de recherche évalue la contribution de la route transsaharienne à l'augmentation du commerce en Afrique, après la mise en œuvre de la ZLECA.

(e) Promotion des investissements

1) Forum d'investissement de l'OCI en Afrique

49. Conformément aux Résolutions pertinentes, le Secrétariat Général, en coordination avec le Gouvernement de la République du Mali et le CIDC, organisera le Forum d'investissement de l'OCI en Afrique à Bamako, République du Mali, du 2 au 4 décembre 2025.
50. L'objectif principal du Forum est d'explorer les opportunités d'investissement dans divers secteurs des économies nationales des États membres africains de l'OCI. D'autres objectifs critiques du Forum comprendront, entre autres : identifier les cadres et les moteurs contribuant à un environnement commercial favorable dans les États membres africains de l'OCI ; créer une opportunité pour les chefs d'entreprise d'explorer les défis et les opportunités dans les secteurs de matières premières stratégiques clefs ; fournir une plateforme permettant aux parties prenantes publiques et privées de l'OCI de rencontrer directement les décideurs politiques aux niveaux national et régional en vue de partager des idées sur les moyens d'améliorer le climat des affaires ; créer l'opportunité pour les acteurs publics et commerciaux de discuter des moyens de renforcer la compétitivité en échangeant des points de vue sur des questions telles que l'accès au financement et aux marchés extérieurs.

2) Groupe intergouvernemental d'experts (GIGE) sur le projet de protocole de création d'un mécanisme permanent de règlement des différends relatifs aux investissements

51. Comme cela a été rapporté au 40^{ème} COMCEC, la Troisième réunion du Groupe intergouvernemental d'Experts (GIE), à Istanbul, République de Türkiye, les 8 et 9 octobre 2024. La finalité première de la réunion aura été de poursuivre les délibérations sur l'étude du développement d'un mécanisme permanent pour le règlement des différends liés à l'investissement, dans le cadre de l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI. La Troisième a insisté sur la nécessité de

reporter les discussions sur le projet de protocole relatif à l'établissement d'un mécanisme permanent de règlement des différends liés à l'investissement. Cette décision prenait appui sur l'impératif d'aligner le protocole proposé sur les révisions de l'accord qui devraient être examinées et mises à jour, conformément à la Résolution pertinente de la 50ème session du CMAE.

52. La première réunion des Parties contractantes à l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI est prévue à Djeddah, en Arabie saoudite, du 26 au 28 octobre 2025. La réunion devrait examiner l'étude sur l'analyse des lacunes de l'Accord et tirer les conclusions nécessaires.

(f) Développement du secteur Halal

53. La taille globale de l'industrie halal mondiale connaît une croissance rapide, passant de 6,3 billions de dollars américains en 2022 à 9,7 billions de dollars américains d'ici 2027. L'industrie Halal a gagné en importance dans l'agenda des États membres de l'OCI et des institutions de l'OCI, non seulement en raison de son importance économique, de ses opportunités commerciales lucratives et de son potentiel de croissance, mais également en raison de ses impacts positifs sur le développement socio-économique, comme la création de nouveaux emplois, en réduisant les vulnérabilités économiques et en atténuant la pauvreté. Au cours de l'année sous revue, les institutions compétentes de l'OCI, dans le cadre de leurs mandats respectifs, ont continué à mener diverses activités.
54. L'INMPI a poursuivi ses efforts d'élaboration de normes communes indispensables dans la région de l'OCI et, au cours de la période considérée, a publié 23 nouvelles normes OCI/INMPI. Cela porte le total à 79 normes, dont 21 portent sur des questions liées au halal.
55. L'INMPI a organisé 44 activités de renforcement des capacités pour les États membres de l'OCI dans les domaines de l'infrastructure qualité, de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation, notamment par le biais de programmes de formation et d'ateliers visant à consolider les systèmes nationaux de certification et d'accréditation halal.
56. Le Forum islamique des organismes d'accréditation halal (IFHAB) a soumis ses commentaires sur le projet de protocole d'accord au Secrétariat général de l'INMPI le 28 août 2025. Ce protocole devrait être finalisé et signé prochainement, ouvrant la voie à une étroite collaboration pour établir un système d'évaluation et d'accréditation de la conformité halal harmonisé et reconnu à l'échelle mondiale, basé sur les normes OCI/INMPI. Le CIDC, en collaboration avec l'INMPI et l'ITC, a organisé une table ronde sur le développement halal de la santé à Dakar le 15 avril 2025.
57. Le CIDC a organisé, en collaboration avec le Gouvernement des Comores, le Business In Komor à Moroni, du 26 au 29 août 2025, dans le but de contribuer au développement des échanges commerciaux et des investissements avec les pays de l'OCI.

i. 19^{ème} Assemblée générale de l'INMPI

58. La 19^{ème} réunion de l'Assemblée générale s'est tenue à Istanbul, République de Türkiye. L'Assemblée générale a approuvé le rapport de l'auditeur financier externe du Secrétariat général de l'INMPI pour l'année 2023. La réunion a également approuvé le budget de l'INMPI pour 2025, les contributions annuelles obligatoires des États membres au budget de l'INMPI et le programme d'activités pour 2024. La réunion a approuvé la demande d'adhésion de la République du Togo, qui a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2025, et a réélu l'actuel Secrétaire Général de l'INMPI, M. Ihsan Ovut, pour la période 2025-2027.

ii. La session inaugurale de l'Assemblée générale du Forum islamique pour les organismes d'accréditation Halal (IFHAB)

59. La 49^{ème} session du CMAE, tenue à Nouakchott, en Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023, a adopté une résolution accordant au Forum islamique d'accréditation des organismes halal le statut d'institution affiliée à l'OCI et appelant les États membres de l'OCI et les organismes affiliés concernés à coopérer avec ce forum pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.
60. La session inaugurale de l'Assemblée générale du Forum islamique des organismes d'accréditation halal (IFHAB) s'est tenue à La Mecque, en Arabie saoudite, le 2 novembre 2023, parallèlement à la 18^{ème} réunion de l'Assemblée générale de l'INMPI. L'Assemblée générale a constitué le Comité exécutif du Forum et approuvé ses statuts provisoires. L'IFHAB vise à renforcer la compréhension mutuelle et la communication efficace entre les organismes d'accréditation afin de soutenir l'industrie halal à différents niveaux.

iii. Expo Halal et 10^{ème} Sommet mondial Halal

61. L'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI) et le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) ont été coorganisateur de l'Expo Halal 2024 et du 10^{ème} Sommet mondial Halal, sur le thème : « **Une décennie de succès Halal : Unir la vision, construire l'avenir** », qui s'est tenue à Istanbul, République de Türkiye, du 27 au 30 novembre 2024, sous les auspices de la présidence de la République de Türkiye.
62. L'événement soutenait les acteurs locaux et internationaux de l'industrie Halal en promouvant l'innovation et les initiatives durables, comprenait des conférenciers principaux, des présentations dirigées par l'industrie, ainsi que de nombreuses opportunités de réseautage B2B, créant ainsi une plate-forme interactive pour des discussions scientifiques et commerciales de haut niveau. Plus de 100 pays et 500 exposants de 50 pays ont participé à l'Expo et au Sommet.
63. L'INMPI a organisé, en collaboration avec l'IOFS, la Journée mondiale de la norme halal le 17 mai 2025 et le cours sur les normes et les tests des produits halal pour les pays d'Asie centrale de l'OCI à Tachkent, en Ouzbékistan, du 12 au 16 mai 2025.
64. Le Halal Expo et le 11^{ème} Sommet mondial du Halal se tiendront à Istanbul, en République de Türkiye, du 26 au 29 novembre 2025. Ces événements sont sur le point de continuer à jouer

leur rôle d'événements importants pour l'industrie Halal et offrent une occasion unique aux participants de s'engager avec les leaders de l'industrie, d'explorer de nouveaux marchés et de garder une longueur d'avance sur les tendances émergentes.

iv. 2^{ème} Forum Halal de La Mecque 2025

65. La Chambre islamique de commerce et de développement (CICD), en collaboration avec les Chambres de commerce de La Mecque et de Médine, a organisé le Makkah Halal Forum 2025, qui s'est tenu à La Mecque, en Arabie saoudite, du 25 au 27 février 2025. Ce forum visait à favoriser le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les gouvernements, les entreprises du secteur privé et la société civile dans divers secteurs tels que l'alimentation halal, les produits pharmaceutiques halal, la mode modeste, les cosmétiques halal, la finance islamique et le tourisme halal. Une exposition halal a également été organisée en marge du forum.

v. Deuxième Forum azerbaïdjanais sur les affaires et le tourisme halal (AZHAB)

66. La République d'Azerbaïdjan a organisé le deuxième Forum azerbaïdjanais du commerce et du tourisme halal (AZHAB), sur le thème « Développer un écosystème halal durable dans la région », les 7 et 8 octobre 2025 à Bakou. L'objectif était d'explorer le potentiel de la région pour le commerce halal et de promouvoir des pratiques éthiques et durables dans l'industrie halal.

3) DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE

67. La 50^{ème} session du CMAE a salué la célébration du Prix de la Ville du Tourisme et a encouragé les États membres de l'OCI à participer activement aux programmes commémoratifs qui seront entrepris dans la ville lauréate. Tous les États membres ont également été encouragés à organiser des événements annuels sur le tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OCI.

(a) Commémoration du Prix de la Ville du Tourisme de l'OCI 2025

68. Le Gouvernement de la République du Sénégal a organisé la cérémonie de lancement de Dakar en tant que Ville du Tourisme de l'OCI pour 2025, à Dakar, République du Sénégal, le 1^{er} septembre 2025. La cérémonie de lancement visait à lancer une série d'activités dans le cadre de la commémoration de Dakar en tant que ville touristique de l'OCI pour 2025, afin de présenter son riche patrimoine musulman à la communauté mondiale, en particulier aux touristes musulmans.

(b) 13^{ème} Session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT)

69. La 13^{ème} session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme (CIMT) se tiendra à Doha, au Qatar, en 2026. Elle examinera la mise en œuvre des résolutions des conférences

précédentes, notamment la Feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI. Elle sélectionnera également les villes touristiques de l'OCI pour 2028, 2029 et 2030, respectivement.

(c) Programmes de renforcement des capacités touristiques

70. Le SESRIC, en collaboration avec le CIDC, a organisé un atelier sur le tourisme gastronomique à Dakar du 1er au 4 septembre 2025 à l'occasion de la célébration de Dakar comme ville touristique de l'OCI pour 2025.
71. Le SESRIC, en collaboration avec le CIDC, a organisé des stratégies de marketing touristique au profit du Sénégal les 6 et 7 mai 2025.
72. Le SESRIC, en collaboration avec le CIDC et l'INMPI, a organisé un programme de formation et des activités sur le tourisme au profit des États membres de l'OCI les 8 et 9 juillet 2025.
73. Le CIDC, en collaboration avec le ministère ougandais du Tourisme, organisera l'Exposition touristique de l'OCI « UTAI Africa Tourism Expo » à Kampala du 23 au 25 octobre 2025, en collaboration avec l'INMPI, le SESRIC, le CIDC et l'IFHAB.

(d) Forum du secteur privé de l'OCI sur le tourisme

74. La 13^{ème} réunion du Forum du secteur privé du tourisme de l'OCI/COMCEC se tiendra virtuellement le 8 octobre 2025 sous le thème : « **Tourisme et développement rural dans les pays de l'OCI** ». Le Forum évaluera la situation actuelle du tourisme rural, en particulier dans la région de l'OCI, et discutera de la manière dont les initiatives locales et les activités culturelles renforcent les économies régionales. Il contribuera également à renforcer le dialogue entre les acteurs des secteurs public et privé et offrira une plateforme d'échange de connaissances et d'expériences.

(e) Recherche et publication sur le tourisme

75. Le SESRIC a préparé un rapport intitulé : « **Le tourisme international dans les pays de l'OCI 2024 : Favoriser un tourisme intelligent et durable pour le développement** », en tant que document technique de base pour la 12^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT), tenue du 31 mai au 2 juin 2024, à Khiva, République d'Ouzbékistan. Le rapport a fourni une analyse complète de l'état du tourisme international dans les pays de l'OCI, en analysant un ensemble d'indicateurs touristiques clefs. Le rapport examine également le marché de niche du tourisme islamique, un sous-secteur prometteur de l'industrie du tourisme et des voyages dans le monde islamique et au-delà. Il conclut par des recommandations politiques pour le développement d'un tourisme durable dans les États membres de l'OCI.
76. Le SESRIC héberge également 12 indicateurs dans la catégorie Tourisme de la base de données OICStat et ils sont régulièrement mis à jour.

4) COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

77. Les États membres de l'OCI reconnaissent que le transport est l'un des principaux catalyseurs du développement économique et de la compétitivité internationale, compte tenu de son rôle en tant que secteur critique de logistique et de soutien aux services. L'amélioration des installations de transport et de communication entre les États membres de l'OCI reste un domaine important de coopération intra-OCI. À cet égard, cette section résume les développements récents et les activités prévues de l'OCI dans ce secteur important.

(a) Deuxième Conférence des Ministres des Transports de l'OCI

78. La Première session de la Réunion ministérielle de l'OCI sur les Transports, s'est tenue à Istanbul, en République de Türkiye, du 7 au 10 septembre 1987. La 51^{ème} session du CMAE, qui s'est tenue à Istanbul, en République de Türkiye, du 21 au 22 juin 2025, a décidé de tenir la deuxième Conférence ministérielle de l'OCI sur les transports en République de Türkiye en 2026. Le Secrétariat général travaille actuellement avec les autorités compétentes en Türkiye pour prendre les dispositions nécessaires à ladite conférence.
79. Dans ce contexte, il est nécessaire que les États membres de l'OCI élaborent un cadre de coopération clair et bien défini dans le domaine des transports, qui servira de base au développement de corridors et de réseaux de transport visant à renforcer la connectivité physique et à faciliter le commerce et l'investissement dans les États membres de l'OCI.

(b) Mise en œuvre du projet ferroviaire OCI Dakar-Port Soudan

80. Le Secrétariat général a organisé la 2^{ème} Réunion des parties prenantes sur le projet de chemin de fer Dakar-Port Soudan de l'OCI, au siège de l'Organisation, à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, le 24 février 2025. La réunion a réuni des représentants de 11 États membres concernés de l'OCI, de 8 autres États membres de l'OCI, de la Banque islamique de développement (BID) et de 3 institutions multilatérales.
81. Le Secrétariat général a présenté un aperçu du projet de chemin de fer Dakar-Port Soudan de l'OCI et des différentes activités menées à bien pour sa mise en œuvre. Il a insisté sur la nécessité d'identifier les obstacles à sa mise en œuvre et d'élaborer des stratégies pour les surmonter. Il a également insisté sur l'importance de convenir d'une voie à suivre pour sa mise en œuvre.
82. La Banque islamique de développement a présenté les principaux aspects de l'analyse du projet qu'elle avait réalisée jusqu'alors. Cette analyse a mis en lumière les considérations essentielles, les opportunités et les facteurs stratégiques nécessaires à la bonne exécution du projet. Elle a notamment abordé les facteurs de réussite, les contraintes et les mesures correctives, ainsi que le rôle potentiel de la BID dans la mise en œuvre du projet. La BID a également mis l'accent sur l'initiative de liaison inversée, dans le cadre de laquelle les États membres et les États non membres, qui sont membres de l'ONU, peuvent fournir des conseils techniques et une expertise pour faciliter la mise en œuvre du projet.

83. Pour aller de l'avant, la réunion a convenu des points suivants :

- a) Les États membres concernés doivent inclure ce projet dans leurs projets nationaux prioritaires ;
- b) La préparation des plans détaillés du projet et des études de faisabilité doit être une priorité absolue pour les États membres concernés ;
- c) L'harmonisation des normes ferroviaires, des modalités opérationnelles et de la collaboration transfrontalière ;
- d) Chaque État membre concerné devra, le moment venu, mobiliser des bailleurs de fonds potentiels pour les intéresser au financement de sa section du projet ;
- e) Mettre en place une équipe technique conjointe OCI-BID-UA-NEPAD afin d'échanger des informations et d'assurer la coordination avec le projet de corridor Dakar-Djibouti, après la signature de l'accord de coopération OCI-UA approuvé par la 38^{ème} session du CMAE tenue à Astana, au Kazakhstan, en 2011 ;
- f) Mettre à jour la liste des travaux et études achevés le long du projet de corridor ferroviaire OCI Dakar-Port Soudan ;
- g) Envisager la création de plateformes de coordination : (i) Comité de pilotage du projet ; (ii) Bureau régional de coordination du projet ; (iii) Cellules nationales de mise en œuvre du projet ;
- h) Envisager d'étudier l'harmonisation et la synchronisation : (i) des normes de construction des lignes ferroviaires, (ii) de la sécurité opérationnelle, de la signalisation et des communications, (iii) des politiques régissant les transports et la facilitation du commerce, y compris les conventions régionales et internationales pertinentes ;
- i) Tenir une troisième réunion des parties prenantes en 2027 afin d'évaluer l'avancement du projet ; et
- j) Inviter toutes les parties prenantes, y compris les institutions multinationales, à toutes les futures réunions du projet.
- k) Les États membres fourniront au Secrétariat général des informations sur le niveau de développement et de préparation à la mise en œuvre de ce projet, en guise de contribution à l'étude de faisabilité.

(c) Financement de projets dans le secteur des transports par le Groupe de la BID

84. Au cours de l'année sous revue, le SESRIC a réalisé une étude sur « Les transports pour le développement dans les pays membres de l'OCI : implications pour le commerce et le tourisme et défis pour les pays enclavés » afin d'examiner la situation actuelle du secteur des transports et les contraintes potentielles à la connectivité entre les États membres de l'OCI.

Plus précisément, le rapport décrit la situation actuelle du secteur des transports et les contraintes potentielles à la connectivité qui doivent être levées dans les États membres de l'OCI, en accordant une attention particulière aux problèmes et défis rencontrés par les États membres enclavés dans ce domaine. Ce faisant, le rapport met en avant la nécessité d'une région de l'OCI bien connectée, dotée d'infrastructures de transport modernes et fonctionnelles, d'un passage aisé aux frontières, d'un commerce extérieur plus rapide et de corridors économiques opérationnels susceptibles d'élargir les bases et les opportunités de croissance économique et de prospérité.

85. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités statistiques (StatCaB), le SESRIC a organisé 23 activités statistiques. Parmi celles-ci, 13 formations statistiques, 5 ateliers, 4 réunions statistiques internationales et 1 webinaire ont été organisés pour renforcer les capacités techniques des instituts nationaux de statistique (INS) des États membres de l'OCI.
86. Le SESRIC héberge également 43 indicateurs sous la catégorie du transport et de la communication de la base de données OICStat, et ils sont mis à jour régulièrement.
87. Le CIDC, en collaboration avec le CCD de la BID, a organisé le 5^{ème} Forum consultatif des organisations de coopération régionale à Istanbul les 2 et 3 octobre 2025. Le Forum visait à faciliter l'intégration dans les pays de l'OCI en collaboration avec l'organisation internationale travaillant dans la région de l'OCI.

5) RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

88. La croissance du secteur privé est largement reconnue comme un élément essentiel pour promouvoir un développement socio-économique durable et offrir davantage d'opportunités économiques dans une société donnée. Conscients de cela, les différentes sessions du CMAE ont appelé les États membres à intégrer le rôle du secteur privé pour l'avancement du développement socio-économique et de la coopération au sein de l'OCI. En conséquence, cette section du rapport résume les activités des institutions compétentes de l'OCI dans ce secteur.

(a) La 40^{ème} Assemblée générale et la 38^{ème} réunion du Conseil d'administration du CICD

89. La 40^{ème} Assemblée générale du CICD s'est tenue à Istanbul, en République de Türkiye, les 16 et 17 octobre 2024, avec la participation de représentants des chambres membres de 25 pays.
90. La 38^{ème} réunion du conseil d'administration de la Chambre islamique de commerce et de développement (CICD) a eu lieu à la Chambre de commerce d'Al-Madinah, en Arabie saoudite, le 13 mars 2025, favorisant des discussions fructueuses sur la croissance économique et le développement du secteur privé.

(b) Projets CICD

91. Dans le cadre de ses efforts continus pour soutenir et promouvoir le développement durable dans les États membres de l'OCI, le CICD a lancé plusieurs projets. Parmi ceux-ci, on compte : deux méga-forums, seize événements, quatre partenariats stratégiques et protocoles d'accord, sept formations, cinq mises à jour de plateformes numériques et d'entités subsidiaires, et quatre publications. Les méga-forums organisés pendant la période sous revue sont :

- **Le Forum sur le tourisme durable (STF)** qui a animé des discussions de haut niveau sur le tourisme durable, le développement communautaire et la coopération transfrontalière dans la région de l'OCI. Le premier STF s'est tenu à Karachi, au Pakistan, les 30 et 31 janvier 2025.
- **Le Forum sur l'investissement dans l'économie numérique (IDEF)** – il a réuni des décideurs politiques, des leaders technologiques, des innovateurs et des investisseurs pour faire progresser les initiatives d'économie numérique, améliorer le commerce numérique transfrontalier et créer un réseau entre les secteurs privés de l'OCI.

(c) Centre d'arbitrage de l'OCI

92. Le Centre d'arbitrage de l'OCI (CA-OCI) a enregistré des progrès significatifs en 2024, consolidant sa structure, sa gouvernance et sa présence à l'échelle internationale. En avril 2024, le CA-OCI a nommé son nouveau Secrétaire général, le Dr. Umar A. Oseni. Sous la nouvelle direction, le CA-OCI a dévoilé une feuille de route stratégique de 10 ans, recevant l'approbation du Conseil d'Administration (CA). Cette stratégie vise à faire du Centre la première plateforme mondiale de règlement des différends internationaux, en mettant l'accent sur les questions relatives à l'investissement international, ainsi que sur les différends commerciaux et financiers. La feuille de route présente une vision claire et des étapes détaillées pour renforcer les capacités du Centre, afin qu'il devienne synonyme d'excellence dans le domaine de la résolution des litiges internationaux.

(d) Forum du secteur privé de l'OCI

93. Conformément à la Résolution pertinente de la session 49^{ème} du CMAE, le Secrétariat général, en coordination avec le pays hôte, le Royaume hachémite de Jordanie, et les institutions compétentes de l'OCI, a initialement prévu d'organiser un Forum du secteur privé de l'OCI, en 2024. Cependant, le 22 avril 2025, le Royaume hachémite de Jordanie a retiré sa proposition d'accueillir le Forum. En conséquence, le Secrétariat général de l'OCI a informé les États membres de la décision du Royaume hachémite de Jordanie et a invité les autres États membres à manifester leur intérêt pour l'organisation du Forum. À ce jour, le Secrétariat général a reçu l'intérêt de la République du Sénégal, qui a proposé d'accueillir le Forum.
94. L'objectif du Forum du secteur privé est de renforcer le rôle du secteur privé dans les États membres de l'OCI en tant que moteur de croissance, tout en capitalisant sur les expériences et les leçons apprises dans différentes parties de la région de l'OCI, et en institutionnalisant le dialogue politique au niveau de l'OCI sur le développement du secteur privé.

95. Les autres objectifs spécifiques du Forum sont les suivants : intégrer le rôle du secteur privé dans le développement socio-économique pendant la période de reprise et d'après-pandémie ; accroître la part du secteur privé dans le PIB et l'emploi ; promouvoir l'investissement du secteur privé ; renforcer le rôle du secteur privé dans l'accélération de la mise en œuvre des programmes nationaux et de développement économique de l'OCI grâce à une meilleure mobilisation de leurs ressources et de leur potentiel ; et permettre des opportunités de réseautage entre les acteurs du secteur privé des États membres de l'OCI pour soutenir le commerce et l'investissement intra-OCI.

(e) Activités de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

96. La SID, membre du groupe de la Banque islamique de développement (BID), dispose actuellement d'un capital autorisé de 4 milliards de dollars américains et compte parmi ses actionnaires 56 États membres de l'OCI et 5 institutions financières publiques. Son mandat est de soutenir le développement économique des États membres de l'OCI en fournissant des financements, des conseils et une assistance technique aux projets du secteur privé, conformément aux principes de la charia. À la fin du premier trimestre 2024, le montant brut cumulé des approbations de la SID s'élevait à 8,3 milliards de dollars américains et le total cumulé des décaissements à 4,6 milliards de dollars américains.
97. Au cours des huit premiers mois de 2024, la SID a approuvé un financement total de 440 millions de dollars américains. Par secteur, 51 % des nouveaux projets approuvés ont été destinés au secteur financier, suivi des investissements non financiers axés sur des secteurs à fort impact tels que les transports (24 %), l'industrie manufacturière (11 %), la santé (10 %) et l'énergie (3 %).
- En termes de répartition régionale, (33 %) des approbations de projets ont été attribuées à l'Afrique subsaharienne (ASS), suivie de l'Europe et de l'Asie centrale (28 %), de l'Asie (26 %) et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) (13 %).

6) PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

98. La réduction de la pauvreté reste un défi majeur pour les efforts de développement des États membres de l'OCI. À cette fin, les diverses initiatives de réduction de la pauvreté de l'OCI visent à créer des emplois en favorisant les compétences, la compétitivité et l'entrepreneuriat. En conséquence, ce segment met en évidence les derniers développements concernant les programmes et activités de réduction de la pauvreté de l'OCI.

(a) Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID)

99. La 51^{ème} session du CMAE a appelé les États membres de l'OCI à honorer leurs engagements respectifs envers le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) et à prendre des engagements supplémentaires sur une base volontaire, y compris l'allocation de Waqf en faveur du FSID afin d'atteindre le capital cible dudit Fonds, de 10 milliards de dollars américains.

100. À la fin de 2023, le capital engagé du FSID atteignait 2,6 milliards de dollars américains, sur ce montant, 1,6 milliard de dollars ont été engagés par 48 États membres de l'OCI, tandis que la BID a engagé 1 milliard de dollars. Le montant total à ce jour représente 26 % du capital ciblé du Fonds de 10 milliards de dollars américains. Les engagements les plus importants ont été pris par l'Arabie saoudite (1 milliard de dollars) et le Koweït (300 millions de dollars). Le montant total des contributions versées s'est élevé à 2,532 milliards de dollars, dont 1 milliard de dollars ont été payés par la BID et 1,532 milliard de dollars par les États membres.
101. Le capital du FSID étant une dotation (Waqf), les opérations, qui concernent les subventions essentielles et les prêts concessionnels, sont financées à partir des revenus non répartis. Depuis sa création en 2007, le FSID a approuvé au total environ 1,3 milliard de dollars américains de prêts concessionnels, de subventions et d'investissements pour financer des projets et des programmes de réduction de la pauvreté dans les États membres de l'OCI. Les subventions cumulées ont atteint 134 millions de dollars, tandis que les prêts 1,10 milliards de dollars et les investissements 81 millions de dollars. Au total, 51 États membres de l'OCI ont jusqu'à présent bénéficié du financement du FSID.
102. Les principaux secteurs bénéficiant du financement du FSID auront été : (i) l'Agriculture (23,1%) ; ii) l'Éducation (20,3%) ; iii) la Santé (18,2%) ; (iv) l'Énergie (13,8%) ; (v) l'Autonomisation économique et la microfinance (13,3%) ; (vi) Eau et assainissement (5,9%) et Développement communautaire (5%). Les PMA de l'OCI ont été les principaux bénéficiaires, recevant plus de 74 % du financement du Fonds.
103. En 2023, le FSID a approuvé 213,6 millions de dollars américains pour financer divers projets socio-économiques dans les États membres de l'OCI. Le FSID a besoin de fonds pour étendre ses activités visant à réduire la pauvreté et à améliorer les services sociaux et les infrastructures. En conséquence, le Secrétariat général continue de sensibiliser les États membres à payer leurs contributions souscrites au Fonds et d'annoncer des promesses de don supplémentaires pour atteindre l'objectif de 10 milliards de dollars américains fixé pour le Fonds par les dirigeants de l'OCI en 2005.

7) PROGRAMME D'ACTION DE L'OCI 2026-2035

104. La deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts de l'OCI (IGEG) sur le Programme d'action de l'OCI (PA) 2026-2035 s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah, en Arabie saoudite, du 27 au 29 janvier 2025. Vingt domaines prioritaires et objectifs stratégiques ont été identifiés pour ce Programme d'action 2026-2035. Quatre domaines prioritaires relèvent du domaine économique :

- Lutte contre la pauvreté, emploi et développement des ressources humaines ;
- Commerce, investissement et finances ;
- Agriculture et sécurité alimentaire ; et
- Infrastructures : industrie, transports, télécommunications, énergie et tourisme.

105. La troisième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts de l'OCI se tiendra à Djeddah, en Arabie saoudite, du 17 au 20 novembre 2025. Cette réunion devrait finaliser le projet de Programme d'action de l'OCI pour la décennie 2026-2035.

8) COOPÉRATION DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

106. Le Royaume d'Arabie saoudite a proposé d'accueillir la 2^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur l'énergie au premier trimestre 2026. Le 51^{ème} Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, qui s'est tenu à Istanbul, en Türkiye, les 21 et 22 juin 2025, a accueilli favorablement l'offre généreuse du Royaume d'Arabie saoudite d'accueillir la prochaine Conférence ministérielle de l'OCI sur l'énergie.
107. Il convient de souligner que la 2^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur l'énergie se tient 37 ans après la première Conférence tenue à Istanbul, en Türkiye, en 1989. À ce titre, la revitalisation de la Conférence ministérielle de l'OCI sur l'énergie serait essentielle pour renforcer la coopération intra-OCI dans ce secteur, par la coopération technique, le transfert de technologies, l'échange d'expertise, de bonnes pratiques et d'informations. Compte tenu du lien entre l'énergie et le développement socio-économique, ainsi que des préoccupations croissantes concernant le lien entre les sources d'énergie dominantes actuelles et la dégradation de l'environnement conduisant à un besoin urgent de trouver davantage d'énergies propres, l'importance de la coopération intra-OCI dans le secteur de l'énergie ne peut être surestimée.

9) LA RÉVOLUTION ÉMERGENTE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

108. Ces dernières années ont été marquées par une avancée significative dans le développement de l'intelligence artificielle (IA), dont les effets se répercutent dans tous les domaines de la vie humaine. Il est largement admis que l'IA révolutionnera la conduite des affaires dans de nombreux secteurs économiques. Des robots servent déjà les clients dans de nombreux restaurants de certains pays. Des usines obscures, entièrement gérées par des machines, sans lumière ni humains, sont déjà en activité en Chine. Si l'IA créera de nombreuses opportunités de développement, on s'attend également à ce qu'elle engendre de nouveaux défis. Il est donc crucial et urgent que les États membres de l'OCI élaborent une stratégie efficace en matière d'IA afin d'en exploiter les avantages et d'en atténuer les conséquences négatives potentielles.

10) CONCLUSION

109. Les activités susmentionnées visent à soutenir les efforts des États membres de l'OCI en faveur d'un développement socio-économique durable et de l'amélioration du bien-être des populations.

110. Malgré des progrès modestes en matière d'augmentation du commerce intra-OCI, il est probable que l'objectif de 25 % ne soit pas atteint d'ici fin 2025, à moins d'une forte accélération des efforts des États membres de l'OCI dans ce sens.

111. La revitalisation des Conférences ministérielles de l'OCI sur les transports et l'énergie intensifiera les actions visant à mettre en œuvre les différentes décisions de l'OCI dans ces secteurs. Il est tout aussi important de constater la nécessité d'un soutien important des États membres de l'OCI à la première édition du Forum de l'OCI sur l'investissement en Afrique, prévu au Mali en décembre 2025, par une participation active à cet important forum.

112. Alors que le monde commence à entrer dans la révolution de l'IA, les États membres de l'OCI ont besoin d'une stratégie d'IA solide, efficace et efficiente.

Secrétariat général de l'OCI
30 septembre 2025

LISTE DES ÉTATS MEMBRES
QUI ONT SIGNÉ/RATIFIÉ LES DIFFÉRENTS ACCORDS ET STATUTS SUR
LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

NOMS DES ÉTATS MEMBRES	Accord général de coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord-cadre sur le système de préférences commerciales		Protocole sur le régime tarifaire préférentiel pour le SPC-OCI (PRETAS)		SYSTÈME COMMERCIAL PRÉFÉRENTIEL (TPS)-OCI Règles d'origine		Statut du Conseil islamique de l'aviation civile		Statut de l'Union des télécommunications des États islamiques		Statut de l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI)		Statut du Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS)		Statut du Centre de travail de l'OCI (OCILC)	
	Adopté conformément à la résolution. N° 1/8-E du 8 ^{ème} CMAE Tripoli, Libye 16-22/05/1977		Adopté conformément à la résolution n°7/12-E du 12 ^{ème} CMAE Bagdad, Irak 1-5/06/1981		Adopté conformément à la résolution n° 1 du 6 ^{ème} COMCEC Istanbul/Türkiye 7-10/10/1990		Adopté conformément à la résolution n°1 du 21 ^{ème} COMCEC Istanbul, Türkiye 22-25/11/2005		Adopté conformément à la résolution n° I du 23 ^{ème} COMCEC Istanbul, Türkiye 14-17/11/2007		Adopté conformément à la résolution n°16/13- E du 13 ^{ème} CMAE Niamey/Niger 22-26/08/1982		Adopté conformément à la résolution n°17/15E du 15 ^{ème} CMAE Sanaa, Yémen 18-22/12/1984		Adopté conformément à la résolution n°1 du 14 ^{ème} COMCEC Istanbul/ Türkiye 1-4/11/1998		Adopté conformément à la résolution n°3/40-E du 40 ^{ème} CMAE Conakry/Guinée 9-11/12/2013		Adopté conformément à la résolution n°2/43-E du 43 ^{ème} CMAE Tachkent/Ouzbékistan 18-19 10/2016	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
Afghanistan	8/10/2010	4/2/2018	8/10/2010	-	-	-	-	-	-	-	4/2/2018	-	-	-	-	7/11/2012	10/12/2013	20/7/2016		
Albanie	-		16/11/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Algérie	20/05/1980	19/03/2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/12/2007	-	23/10/2007	-	-		
Azerbaïdjan	20/06/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20/06/2006	-	20/06/2006	16/12/2016	-	-	23/11/2017	01/10/2018
Bahraïn	21/05/1980	30/08/1980	-	-	25/11/2005	01/06/09	-	29/06/2009	12/09/2013	05/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	30/03/2021	30/03/2021
Bangladesh	05/12/1977	18/04/1978	04/11/1997	-	04/11/1997	17/01/04	24/11/2006	02/11/2009	15/02/2011	23/06/2011	10/09/1983	05/12/2001	-	16/04/1988	-	01/01/2021	28/4/2016	4/7/2017	13/04/2025	
Bénin	13/8/2012	-	13/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	22/11/2013	11/02/2015	27/04/19	27/06/2019	
Brunei Darussalam	20/5/2015	2/11/2017-	-	-	20/5/015	2/11/2017-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Burkina Faso	23/12/1985	-	-	19/05/1992	14/9/1993	-	10/6/2009	-	10/6/2009	-	21/10/2001	-	-	-	21/10/2001	15/04/2013	10/12/2013	26/1/2016	23/11/2023	
Cameroun	23/01/1978	11/07/1983	25/10/1994	26/09/1995	24/10/1994	26/09/1995	24/11/2006	20/4/2015	17/11/2007	-	-	-	-	-	-	07/07/2000	28/4/2016	23/05/2022	11/07/2024	
Comores	28/04/1978	16/01/1981	30/06/2012	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	10/12/2013	-	23/09/2025	
Côte d'Ivoire	07/11/2009	-	07/11/2009	-	07/11/2009	-	17/9/2012	-	17/9/2012	-	-	-	12/4/2016	-	12/4/2016	25/11/2017	12/4/2016	24/04/2024		
Djibouti	21/04/1979	-	25/08/1982	-	25/01/2012	2/12/2012	25/01/2012	-	25/01/2012	-	18/05/2010	-	18/05/2010	02/12/2012	18/05/2010	16/12/2016	10/12/2013	-	23/11/2023	
Egypte	08/11/1977	06/06/1978	-	16/12/1978	15/11/1996	31/12/1999	24/11/2005	-	-	-	-	-	11/06/1987	07/05/1988	-	7/11/2012	26/2/2016	2018		
Gabon	23/01/1978	21/01/1978	-	21/01/2008	-	21/01/2008	-	-	-	-	-	-	-	-	20/04/2012	5/5/2012	02/10/2023	-		
Gambie	21/05/1980	11/08/2009	04/09/1993	11/08/2009	05/09/1993	11/08/2009	30/08/2024	31/1/2013	30/08/2024	31/1/2013	08/11/1995	29/10/2012	08/11/1995	27/4/2011	24/11/2006	30/08/2012	10/12/2013	27/11/2016	30/08/2024	
Guinée	26/12/1977	10/02/1981	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	17/11/2007	-	12/09/2007	--	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	-	2/08/2012	10/12/2013	-		

Guinée Bissau	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	10/12/2013	-	04/05/2024	
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Indonésie	30/04/1979	08/01/1980	01/05/1983	03/12/1983	04/02/1992	14/07/2011	6/09/2011	-	6/09/2011	-	-	-	-	-	-	05/11/2019	-	-		
Iran	08/11/1995	07/11/1995	08/11/1995	15/09/1994	08/11/1995	12/05/1993	27/04/2009	22/12/2010	-	11/11/2012	08/11/1995	-	04/09/1993	06/10/1993	-	5/5/2012	10/12/2013	-		
Irak	02/07/1978	1978	-	9/7/2015	24/10/2001	15/12/2011	-	-	-	-	-	27/10/2002	21/11/2001	09/02/2014	-	9/2/2016	02/10/2023	-	23/11/2023	
Jordan	29/12/1977	10/05/1979	04/11/1998	25/02/1999	01/02/1993	21/12/1998	24/11/2005	13/02/2007	12/09/2007	9/10/2007	26/10/1994	-	12/03/1988	08/04/1989	24/11/2005	13/02/2007	-	-		
Kazakhstan	25/11/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4/11/2018	10/12/2013	21/11/2014		
Koweït	05/12/1977	10/05/1980	18/11/1981	12/04/1983	26/11/2004	17/04/2013	20/10/2011	29/12/2014	20/10/2011	29/12/2014	-		-	-	-	05/11/2019	15/05/2016	15/5/2016		
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	3/5/2015	-	-		
Liban	15/11/1996	26/11/2003	15/11/1996	06/03/2005	15/11/1996	11/7/2003	-	-	-	-	-	-	-	18/11/2008	-	7/11/2012	-	-		
Libye	05/12/1977	15/04/1978	25/10/1994	13/02/1996	05/02/1992	02/11/1992	-		-	-	-	-	-	04/01/1989	-	15/12/2008	15/04/2014	08/03/2021	23/03/2022	
Malaisie	18/05/1978	14/01/1981	30/09/1987	-	30/06/2004	23/08/2004	27/03/2006	20/05/2006	17/11/2007	14/10/2008	-	-	-	-	-	19/11/2014	-	-		
Maldives	17/12/1977	-	-	-	-	11/04/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Mali	27/04/1978	08/08/1981	-	24/05/1982	-	-	-	-	-	-	20/10/2011	-	-	-	-	03/05/2005	10/12/2013	16/04/2020	21/06/2025	
Mauritanie	08/11/1977	09/05/1979	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	-	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	29/10/2014	6/11/2012	20/7/2016	10/12/2013	-	02/03/2019	
Mazambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/4/2016	-		
Maroc	23/01/1978	16/04/1979	02/11/1981	07/05/1990	29/09/1993	25/7/2006	24/10/2008	07/03/2013	24/10/2008	07/03/2013	26/10/2000	25/07/2006	30/12/1985	-	-	31/07/2006	25/2/2021	-	22/01/2023	
Niger	18/05/1978	07/08/1978	10/09/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	08/12/1984	-	-	10/9/2010	-	10/9/2010	10/12/2013	12/12/2015		
Nigeria	04/11/1998	-	04/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	4/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	29/08/2019	-		
Oman	15/04/1980	28/04/1981	25/10/1994	10/12/1994	06/05/2007	08/07/2007	24/10/2008	20/01/2009	24/10/2008	20/01/2009	-	-	-	-	-	-	-	-	24/4/2025	24/4/2025
Pakistan	14/01/1978	1978	20/12/1981	10/07/1982	25/10/1994	11/10/1993	17/02/2007	20/11/2007	03/09/2008	13/04/2012	-	1989	-	30/04/1986	16/7/2010	16/7/2010	15/04/2019	13/07/2020	21/06/2025	
Palestine	28/04/1978	18/03/1980	15/03/1982	15/03/1982	10/09/1992	12/07/2011	27/12/2010	20/12/2011	27/12/2010	20/12/2011	22/05/1983	16/04/2013	03/01/1987	11/11/1986	07/11/1999	19/8/2014	10/12/2013	8/3/2016	23/11/2023	20/01/2025
Qatar	24/9/1978	09/09/1980	26/10/2000	05/11/2002	26/11/2004	11/03/2007	23/10/2008	27/10/2009	07/11/2009	02/09/2009	21/10/2001	05/11/2002	-	-	-	25/11/2017	28/4/2016	26/12/2017		
Arabie Saoudite	14/01/1978	27/06/1979	23/06/1985	17/09/1984	10/09/1992	01/01/2007	02/06/2008	08/06/2009	09/11/2009	11/08/2010	-	11/04/2004	-	-	-	15/04/2013	15/03/2016	30/09/2018	11/11/2018	
Sénégal	25/12/1977	28/02/1979	17/06/1987	30/06/1994	09/09/1991	30/06/1994	-	-	-	-	17/06/1987	04/02/1989	17/06/1987	04/02/1989	17/11/2007	5/5/2012	11/7/2017	-		
Serra Leone	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	10/12/2013	-		

Somalie	24/12/1978	-	19/12/1983	25/11/1984	08/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/05/2010	09/11/2009	13/05/2010	09/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/05/2010	10/12/2013	-	223/11/2023	
Soudan	14/01/1978	-	20/12/1981	30/05/2002	13/05/1992	-	18/03/2013	-	18/03/2013	-	04/09/1993	26/08/2006	04/09/1993	26/8/2006	26/10/2000	28/01/2003	10/12/2013	-	02/03/2019	
Surinam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	10/12/2013	10/12/13	21/06/2025	
Syrie	04/06/1978	15/07/1980	21/10/2001	04/01/2010	26/11/2004	27/11/2005	23/05/2006	30/07/2008	24/10/2008	15/04/2010	-	02/04/2002	-	-	07/11/1999	-	-	-		
Tadjikistan	04/11/1997	-	04/11/1997	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/01/2023	28/04/2016	-		
Tchad	27/04/1978	-	-	-	14/01/1992	-	-	-	-	-	06/02/2013	-	-	-	-	01/01/2021	27/07/2022	-	23/09/2025	
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20/04/21	
Tunisie	27/01/1979	13/04/1980	10/06/1982	11/11/1983	21/01/1993	31/07/2000	25/11/2005	-	12/09/2007	-	06/01/1983	11/11/1983	08/11/1995	14/02/2000	18/09/2001	27/03/2006	14/03/2021	-		
Türkiye	29/12/1977	02/07/1982	16/07/1987	09/02/1991	23/09/1991	28/11/1991	24/11/2005	02/05/2008	12/09/2007	02/11/2009	-	-	-	-	07/11/1999	15/07/2010	10/12/2013	22/10/2019	11/7/2017	12/01/2024
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
E.A.U.	29/12/1977	1979	12/02/1989	14/01/1989	26/11/2004	15/08/2005	24/11/2006	12/10/2008	12/09/2007	12/10/2008	30/05/1989	21/03/1989	30/05/1989	21/03/1989	24/11/2006	05/04/2009	12/01/2015	25/10/2017		
Ouganda	08/08/1978	14/11/2001	26/11/1987	10/02/1987	05/09/1993	14/11/2001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	10/12/2013	-		
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4/11/2018	-	-	23/11/2023	
Yémen	29/12/1977	-	12/06/1982	-	-	-	-	-	-	-	25/10/1994	26/3/2008	25/10/1994	01/01/2021	14/11/2006	-	02/10/2023	-		
TOTAL :	49	32	38	29	40	31	32	18	31	18	25	17	24	19	23	42	41	18	26	8

1er October 2025